

3. VOS PERSONNES DE CONTACT REÇOIVENT DES CONSEILS

Nous appelons les personnes qui ont eu des contacts avec une personne contaminée (ou leur rendons visite). Elles reçoivent des conseils sur ce qu'elles doivent faire pour ne pas infecter d'autres personnes. Nous ne leur disons pas qui est la personne contaminée.

Personnes de contact à risque plus élevé



Avez-vous eu des contacts **proches et prolongés** avec la personne malade ? La personne est-elle par exemple un membre de votre famille, un collègue qui est assis à côté de vous au bureau ou un(e) meilleur(e) ami(e) à l'école ? Dans ce cas, vous recevez le conseil suivant.

- Restez à la maison pendant quatorze jours.
- Ne sortez que si vous ne pouvez faire autrement, par exemple, pour vous rendre chez le médecin ou à la pharmacie ou pour acheter de la nourriture. Portez toujours un masque buccal. Vous pouvez sortir dans votre jardin ou sur votre terrasse.
- Vous ne recevez aucune visite.
- Prenez votre température deux fois par jour.
- Appelez votre médecin généraliste dès l'apparition des symptômes tels que de la fièvre ou de la toux.
- Dans le cadre de votre travail, êtes-vous souvent en contact avec des personnes vulnérables, par exemple des personnes âgées ? Dans ce cas, vous êtes testé(e) après 12 jours d'isolement à la maison, même si vous n'avez eu aucun symptôme.

Personnes de contact à risque moins élevé



Avez-vous eu des contacts de **courte durée et non rapprochés** avec une personne malade ? Dans ce cas, vous ne devez pas rester à la maison. Respectez toutefois les consignes suivantes:

- Limitez vos contacts physiques autant que possible.
- Faites particulièrement attention pendant les quatorze jours suivants à garder une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes.
- Lavez-vous les mains très souvent et soigneusement.
- Couvrez-vous toujours le nez et la bouche lorsque vous quittez la maison, par exemple avec un masque buccal. Vous pouvez donc aller à l'école ou travailler.
- Appelez votre médecin généraliste et restez à la maison si vous présentez des symptômes.

Des questions au sujet du suivi des contacts ?



- www.info-coronavirus.be
- 0800 14 689
- www.zorg-en-gezondheid.be/contactonderzoek

Dans le cadre de l'enquête sur les contacts, vous êtes toujours contacté(e) par le numéro de téléphone 02 214 19 19.

CONFIDENTIALITÉ ET ABSENCE DE CONTRÔLE

- Nous n'utilisons les informations que vous nous communiquez que pour donner les conseils nécessaires aux personnes avec lesquelles vous avez eu des contacts dès 2 jours avant les symptômes jusqu'à la quarantaine.
- La personne qui vous appelle ou vous rend visite traitera vos données en toute confidentialité et dans le respect de votre vie privée.
- Les informations que vous communiquez ne seront pas utilisées pour contrôler que vous respectez les mesures imposées par les autorités. Les informations ne seront pas non plus transmises à la police, à la justice ou à tout autre service de contrôle.
- Seul le service en charge de l'enquête sur les contacts a accès à la liste des contacts que vous communiquez, jamais votre employeur, vos collègues, votre famille, la police ou tout autre service public.
- Les personnes de contact n'entendent jamais votre nom non plus. Vous restez anonyme.
- La seule exception s'applique lorsque vous êtes allé dans un établissement où de nombreuses personnes séjournent, comme une école ou un centre de soins résidentiels. Dans ce cas, nous examinons en toute confidentialité avec le responsable (médecin) ce qui doit être mis en place pour y éviter une apparition de la maladie. Votre nom n'est de ce fait jamais mentionné.

Agentschap Zorg en Gezondheid
Koning Albert II-laan 35 bus 33
1030 BRUSSEL
www.zorg-en-gezondheid.be



Vlaanderen
is zorg



ENQUÊTE SUR LES CONTACTS
ralentir ensemble
la propagation du virus

AGENCE
SOINS &
SANTÉ

zorg-en-gezondheid.be

Nous menons l'enquête sur les contacts afin d'éviter une nouvelle propagation rapide du COVID-19 au sein de la population.

Si une personne est atteinte du COVID-19, nous demandons à cette personne malade avec qui elle a eu des contacts. Il est en effet possible que ces personnes soient contaminées. Dans ce cas, nous appelons ces personnes de contact ou leur rendons visite. Nous donnons des conseils sur ce qu'elles doivent faire pour éviter d'infecter à leur tour d'autres personnes de leur entourage. Plus nous pouvons éviter de contaminations de cette manière, mieux c'est.

Grâce à l'enquête sur les contacts, nous essayons ensemble de contrer une deuxième vague du coronavirus. Bien entendu, il est important de continuer à respecter les règles, comme se laver régulièrement les mains et appliquer la distanciation sociale.

Cette méthode d'enquête sur les contacts n'est pas nouvelle. L'Agentschap Zorg en Gezondheid (Agence Soins et Santé) de l'autorité flamande mène une enquête sur les contacts depuis des décennies déjà pour d'autres maladies comme la rougeole et la tuberculose. Aujourd'hui, l'enquête sur les contacts est menée pour la nouvelle maladie du COVID-19.

1. SI VOUS ÊTES MALADE, RESTEZ À LA MAISON ET APPELEZ LE MÉDECIN

Vous vous plaignez de toux, de douleur dans la poitrine, de perte d'odorat ou de goût ou de fièvre ? Vous êtes peut-être porteur du virus.

- Restez à la maison dès l'apparition des symptômes en évitant tout futur contact avec d'autres personnes : isolez-vous.
- Appelez votre médecin généraliste. Il vous donnera des conseils et vous indiquera si et où vous pouvez être testé(e).
- Votre médecin généraliste informera les instances compétentes pour que l'enquête sur les contacts puisse démarrer rapidement.
- Dressez une liste des personnes avec lesquelles vous avez eu des contacts au cours des deux jours précédant vos symptômes jusqu'au moment où vous vous êtes isolé(e). Notez également à côté de leur nom leur numéro de téléphone, leur adresse, leur date de naissance et leur adresse e-mail.

Vos cohabitants doivent également rester à la maison

Si votre généraliste suspecte que vous êtes porteur du COVID-19, les personnes qui cohabitent avec vous doivent également rester à la maison. Il ne fait aucun doute qu'elles ont eu des contacts étroits et de longue durée avec vous. Par conséquent, le risque qu'elles soient également infectées est élevé.

Le résultat de votre test COVID-19


Votre généraliste vous informera sur le résultat de votre test.

- Si vous n'êtes pas infecté(e) par le virus et que votre test est **'négatif'**, vous ne devez plus rester à la maison, sauf si votre généraliste suspecte que vous êtes quand même malade et que le test s'est révélé faux.
- Si vous êtes contaminé(e) par le virus et que votre test est **'positif'**, vous restez à la maison tant que vous êtes malade et au minimum sept jours après l'apparition des symptômes.

2. ENQUÊTE SUR LES CONTACTS: VOUS ÊTES CONTACTÉ(E) PAR TÉLÉPHONE OU RECEVEZ UNE VISITE À LA MAISON

Votre test ou votre médecin indique que vous êtes porteur du COVID-19 ? L'enquête sur les contacts démarre.

- Un collaborateur de l'autorité vous appelle. Si vous n'êtes pas disponible, vous convenez d'un autre moment.
- Le collaborateur vous pose quelques questions pour que vous n'oubliez personne sur la liste des personnes avec lesquelles vous avez eu des contacts. Vous pouvez également poser des questions.
- Il vous sera demandé pour chaque contact la durée et la distance de ce contact afin d'évaluer le risque pour cette personne de contact.

- 
- Il est important que vous répondiez de la manière la plus complète possible aux questions du collaborateur. De cette manière, nous pouvons limiter les contaminations ultérieures.

Qui vous appelle ?

Une personne mandatée par l'autorité flamande vous appelle. En Flandre, cette personne travaille pour le compte de l'Agentschap Zorg en Gezondheid (Agence Soins et Santé) de l'autorité flamande. À Bruxelles, elle travaille pour le compte de la Commission communautaire commune et en Wallonie, de l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ).

Le collaborateur vous appelle toujours depuis le numéro 02 214 19 19 ou envoie un SMS du numéro 8811.

Vous ne pouvez pas rappeler.

Impossible de vous appeler

S'il n'est pas possible de poser les questions relatives au suivi des contacts par téléphone, une personne se rend à votre domicile.